

LES RESPONSABILITÉS DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES



ORGANISATEUR(S) : CADRAN - VILLE DE NANTES

THÈME : LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

 Initiation

 Gratuit

 2h

 Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir le siège social de son association sur la collectivité proposant la formation

Formation accessible à maximum 2 bénévoles d'une même association

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Contenu :

- Connaître la responsabilité civile et pénale des dirigeant.e.s associatifs et leurs obligations,
- S'informer sur les règlementations qui peuvent conditionner la responsabilité des dirigeant.e.s
- S'approprier les obligations en terme d'assurances et les mettre en œuvre (formalités, procédures)

Validation de l'inscription :

Pré-inscription obligatoire, au plus tard 48h avant.

Inscription ensuite confirmée par un mail du CADRAN.

Pour toute inscription, merci de bien vouloir vous inscrire sur l'annuaire des associations nantaises <https://metropole.nantes.fr/annuaire-des-associations> ou au 02 40 41 50 47.

Public :

Bénévoles, porteurs et porteuses de projet associatif nantais, dans la limite de 2 personnes maximum par association, en fonction des places disponibles.

Les salariés relèvent d'un autre statut. Ils peuvent se tourner vers les opérateurs de compétences (OPCO) afin de bénéficier de leurs droits à la formation continue <https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/>

DATE(S) DE LA FORMATION

LIEU DE LA FORMATION

LES RESPONSABILITÉS DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES



29 janvier 2025
18h30/20h30

Maison de quartier Madeleine Champs de mars
10 rue Monteil (Salle grand atelier)
44000 Nantes

POUR S'INSCRIRE

- 02 40 41 50 47
- cadran@mairie-nantes.fr
- <https://formations-benevoles-paysdelaloire...>

STRUCTURE FORMATRICE

- CADRAN - Ville de Nantes
- Voir la présentation de cette structure